



Bulletin Officiel

N° 5483 Mardi 14 Novembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2017-1 2-6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2 7-9

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2 10-15

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT - 16-19

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE 20

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT 21-25

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE SANIMED 26

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE - 27

SOTUMAG – AGE - 28

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP - 29-35

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION 36

FCP BIAT - CEA PNT TUNISAIR 37

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU FONDS, CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR, MODIFICATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DE LA PART ET AUTRES MODIFICATIONS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP 38-40

COURBE DES TAUX 41

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 42-43

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017

- SICAV AMEN
- ARABIA SICAV
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2017-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTENATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2017-2 »
DE 5 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ere} à la 5 ^{eme} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21. 941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Té Boulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rèunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société SANIMED

Siège social : Route de Gremda km 10.5/B.P 68 Markez Sahnoun

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SANIMED a décidé, lors de sa réunion du 18 Mai 2017, d'augmenter le capital social et de le porter de **12 400 000 dinars à 13 751 600 dinars** et ce, par **l'augmentation de la valeur nominale qui passera de 1 dinar à 1,109 dinar.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de l'opération.

Usant des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Conseil d'administration de la société réuni le 19 septembre 2017, a décidé de procéder à la réalisation de l'opération par l'augmentation de la valeur nominale **et ce, à partir du 10/11/2017.**

En conséquence, le capital social de la société SANIMED est fixé à **13 751 600 dinars** réparti en **12 400 000 actions** de **1,109 dinar** de valeur nominale chacune et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALEE EXTRAORDINAIRE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 9h 30, au siège social de la Société sis au : N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis 2035, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du changement de la date d'attribution des actions gratuites (AGE du 25/05/2017),
- 2) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 3) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une (01) action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 4) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 5) Modification corrélative des statuts,
- 6) Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros

« SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Jeudi 16 Novembre 2017 à 11h00 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Augmentation du capital social de la « SOTUMAG » de 12.000.000 dinars à 13.200.000 dinars par incorporation des réserves extraordinaires.
2. Actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG »
3. Pouvoirs donnés au Président Directeur Général pour effectuer toute formalité légale.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire tenue en date 26 octobre 2017.

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2016 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant aux états financiers individuels pour l'exercice 2016, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2016, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 soit 49 661 839,549 Dinars.

Elle décide leur affectation comme suit :

Amortissements différés	1 862 792,373 Dinars
Report déficitaire (perte 2016)	47 799 047,176 Dinars

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas allouer de jetons de présence aux Administrateurs et de rémunération aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination des administrateurs suivants :

- Monsieur Ali LABIEDH moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018
- Monsieur Mohamed Ali CHKIR moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale approuve la décision du Conseil d'Administration de ramener la composition du conseil d'administration de la STIP à neuf administrateurs au lieu de douze tel qu'autorisé par l'article 17 des statuts.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration des Administrateurs suivants comme sortants :

- Monsieur Abdelkader DRIDI
- Monsieur Nabil EL MADANI
- La STIA
- M. Hédi BEN BRAHAM (représentant des petits porteurs : usufruitier)

Le bureau de l'Assemblée a reçu deux (02) candidatures pour les deux sièges objet de ce renouvellement permettant de ramener le conseil d'administration à neuf membres, et une seule (01) Candidature jugée conforme pour le rôle de représentant des petits porteurs, usufruitier.

- Mr Abdelkader DRIDI candidat pour le renouvellement du conseil.
- Mr Nabil ELMDANI candidat pour le renouvellement du conseil et pour représenter les petits porteurs.

- Suite -

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

- Mr Abdelkader DRIDI
- Mr Nabil MADANI

Ainsi les deux sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1) Mr Abdelkader DRIDI
- 2) Mr Nabil ELMADANI

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2019.

Monsieur Nabil MADANI est désigné comme étant représentant des petits porteurs, usufruitier.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- ✓ La Société AFRICA HOLDING
- ✓ L'OCT
- ✓ Monsieur Hassan ALLAYA
- ✓ Monsieur Faouzi SKHIRI
- ✓ Monsieur Mohamed Lamine BOUCHAHDA
- ✓ Monsieur Ali LABIEDH
- ✓ Monsieur Mohamed Ali CHKIR
- ✓ Monsieur Abdelkader DRIDI
- ✓ Monsieur Nabil ELMADANI

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la désignation de Monsieur Nabil ELMADANI comme président du Comité Permanent d'audit interne et Messieurs Faouzi SKHIRI et Hassan ALLAYA en qualité de membres dudit comité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Douzième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme le Cabinet Najiba CHOUK représenté par Madame Najiba CHOUK & le cabinet K. P. M. G. représenté par Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA, comme co-commissaires aux comptes de la STIP pour une période de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2019.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Treizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par le Président Directeur Général et les Administrateurs de la STIP :

Monsieur Abdelkader, DRIDI Président Directeur Général de la STIP :

- Président Directeur Général de la SIOC
- Président Directeur Général de la tannerie AFRICA PRODUCTION
- Président Directeur Général de la SOMACOP
- Gérant de la SOMACOP Plus

Monsieur Hassen ALLAYA, administrateur :

- Gérant de la société VIP-ECOENERGIE- TUNISIE
- Gérant de la société E.M.B : E-markéting Business
- Gérant de la société SAS : Sécurité Automation Systems
- Administrateur SOMACOP
- Membre du conseil de surveillance SMTP, Président.

Monsieur Faouzi SKHIRI, administrateur :

- Administrateur SOMACOP
- Membre du conseil de surveillance SMTP

Monsieur Nabil ELMADANI, administrateur :

- Administrateur TUNISIE TELECOM

Monsieur Ali LABIEDH, administrateur :

- Gérant de la société ABATTOIR AVICOLE DU NORD

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2-Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
		2016	2015
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 471 897	8 471 273
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 448 848)	(8 395 038)
		23 049	76 234
Immobilisations corporelles		179 711 430	177 176 041
- Amortissements des immobilisations corporelles		(164 423 062)	(162 834 059)
		15 288 367	14 341 982
Immobilisations financières		10 680 447	10 703 681
- Provisions sur immobilisations financières		(8 234 143)	(6 190 517)
		2 446 304	4 513 165
Total des actifs immobilisés		17 757 720	18 931 381
Total des actifs non courants		17 757 720	18 931 381
Actifs courants			
Stocks		29 900 991	36 666 698
-Provisions pour dépréciation des stocks		(1 121 571)	(962 086)
		28 779 421	35 704 612
Clients et comptes rattachés		39 856 664	39 286 042
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(27 261 745)	(16 594 604)
		12 594 919	22 691 439
Autres actifs courants		16 546 059	22 908 753
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(5 714 642)	(1 163 165)
		10 831 417	21 745 588
Placements et autres actifs financiers		1 740 649	114 807
Liquidités et équivalents de liquidités		2 196 317	1 529 210
Total des actifs courants		56 142 723	81 785 656
Total des actifs		73 900 442	100 717 037

- Suite -

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 741 764	7 753 164
Résultats reportés		(224 965 617)	(175 303 778)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(199 903 146)	(147 258 977)
Résultat de l'exercice		-	-
Total des capitaux propres		(199 903 146)	(150 229 906)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées		41 757 051	59 626 979
Autres passifs non courants		845 149	844 649
Provisions pour risques et charges		7 738 982	4 693 983
Total des passifs non courants		50 341 182	65 165 611
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		9 108 937	10 409 405
Autres passifs courants		71 890 480	62 486 554
Concours bancaires et autres passifs financiers		142 462 989	112 885 372
Total des passifs courants		223 462 406	185 781 332
Total des passifs		273 803 588	250 946 943
Total des capitaux propres et des passifs		73 900 442	100 717 037

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserve	Réserve spéciale	Réserve	Actions	Autres capitaux	Résultats	Amortissements	Résultat de	Total
	Social (1)	légale	d'investissement	spéciale	propres (2)	propres (3)	reportés	différés	l'exercice	
Solde au 31 décembre 2015	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 753 165	(67 403 848)	(104 929 000)	(2 970 929)	(150 229 906)
Affectation de résultat de l'exercice 2015 suivant la décision de l'AGO du 23/6/2016							(2 970 929)		2 970 929	-
Subvention d'investissement - Quote-part de l'exercice						(11 400)				(11 400)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2016									(49 661 840)	(49 661 840)
Affectation de résultat de l'exercice 2016 suivant la décision de l'AGO du 26/10/2017							(47 799 047)	(1 862 793)	49 661 840	
Solde au 31 décembre 2016	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 741 764	(118 173 824)	(106 791 793)	-	(199 903 146)

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°18-2017 du 16 février 2017

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION** aura lieu le **15 novembre 2017**.

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Montant initial	: 300.000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n°18 -2017 du 16 février 2017
Date de constitution	: 23 octobre 2017
Durée de vie	: 25 ans
Promoteurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation et Tunisian Saudi Bank
Gestionnaire	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Dépositaire	: Tunisian Saudi Bank -TSB - 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène
Distributeurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène Tunisian Saudi Bank - TSB- 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0982 en date du 30 octobre 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise à la Résidence Inès -Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès du réseau d'agences de Tunisian Saudi Bank.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017

Il est porté à la connaissance du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de **FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR** aura lieu **le 6 novembre 2017**.

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaire de Comptes Epargne en Actions (CEA)
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017
Date de constitution	: 17 octobre 2017
Durée de vie	: 6 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex
Distributeur	: BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0984 du 2 novembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL- Intermédiaire en bourse sises à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A-rue du Dinar- les jardins du lac II-1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Changement de la dénomination du fonds, changement du dépositaire, ajout d'un nouveau distributeur, modification de la valeur d'origine de la part et autres modifications

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

Changement de la dénomination du fonds

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°66-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « **CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP** ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Changement du dépositaire

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire du fonds et la désignation de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau dépositaire en remplacement de la **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Ajout d'un nouveau distributeur

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 pour l'ajout de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution des parts du FCP sera assurée, à partir du **13 novembre 2017** par la Compagnie Gestion et Finance et **l'ARAB TUNISIAN BANK**.

La rémunération du nouveau distributeur est à la charge du gestionnaire, la Compagnie Gestion et Finance, et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

Modification de la valeur d'origine de la part

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 1 dinar.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017. En conséquence, la valeur liquidative de la part sera divisée par cent à partir de cette date.

- Suite -

Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues, du lundi au vendredi, comme suit :

▸ Pour la CGF

-de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 8 heures à 11 heures 30 en périodes de séance unique et de Ramadan

Pour l'ATB

- de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 7 heures à 11 heures 30 en période de séance unique

-de 8 heures à 11 heures 30 en période de Ramadan

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de l'horaire de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier l'horaire de calcul de la valeur liquidative du fonds. Ainsi, la valeur liquidative sera établie tous les jours de bourse à 17 heures en période de double séance et à 15 heures en périodes de séance unique et de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des modalités de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

- Suite -

Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion en la portant de 0,5 % HT de l'actif net par an à 1 % HT de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier à la hausse les frais de dépositaire. L'ARAB TUNISIAN BANK percevra une commission annuelle de 0,15 % HT de l'actif net avec un minimum de 5000 dinars HT par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la périodicité de règlement des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier la périodicité de règlement des frais de dépositaire de trimestrielle à annuelle.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la composition du comité de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 4 septembre 2017, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- M. Khaled ZRIBI : Directeur Général de la CGF
- Mlle Ons BOUALI : Responsable du Département Développement à la CGF
- M. M'hamed DEBBABI : Gestionnaire du fonds à la CGF
- M. Kais KRIAA : Président du directoire de ALPHAMENA
- M. Riadh ABID : Responsable du Département Corporate à la CGF

Le prospectus de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » mis à jour sous le numéro 08-588/A002 en date du 31 octobre 2017 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la Compagnie Gestion et Finance -CGF -, Intermédiaire en bourse (siège social et agences) et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,394%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,523%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,582%	999,332
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,619%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,625%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,650%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,752%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,840%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,856%	996,808
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,891%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,906%	940,381
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,975%	993,786
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,231%	984,789
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,417%	976,152
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,271
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,890
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,330
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,395
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	953,047
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,551
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,342
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,374
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	950,841
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,231
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,353
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,792
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,094
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,217
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,226

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	170,049	170,068		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,131	115,146		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,476	98,488		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,618	100,642		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
5	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,166	15,168		
6	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,868	110,881		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
7	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,558	1,559		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,057	1,091	1,092		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
9	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,378	41,382		
10	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,964	55,969		
11	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,815	118,729		
12	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	114,310	113,991		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
13	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	129,579	139,725	139,519		
14	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	486,475	519,169	518,624		
15	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,984	118,817		
16	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,934	127,149		
17	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,869	137,229		
18	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,780	119,325		
19	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,939	107,711		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,977	157,464		
21	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,489	93,218		
22	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,191	99,140		
23	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,311	150,151		
24	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,005	132,917		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	103,696	103,374		
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,917	103,446		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,290	21,242		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	05/02/04	2197,158	2297,312	2301,509		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	119,111	120,007		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,510	153,483		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,826	163,222		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,658	16,843		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5250,238	5262,903		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,602	2,633		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,271	2,292		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,195	1,214		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,104	1,106		
40	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,112	1,114		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,108	1,111		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,474	117,360		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,705	119,718		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	1002,637	1005,769		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,368	10,562		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	10,000	10,024		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,636	107,649
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,652	102,661
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,742	104,754
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,967	101,980
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,745	103,759
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,719	106,732
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,224	104,237
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,380	101,390
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,212	103,220
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,820	101,832
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,755	103,766
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	103,006	103,019
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,407	106,420
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,579	104,590
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,529	103,539
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,249	102,261
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,795	103,804
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,322	102,335
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,480	103,492
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,866	104,877
67	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,440	102,453
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,511	102,523
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,869	104,880
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	102,006	102,015

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,573	10,574
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,247	103,258
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,673	103,686
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,495	104,505
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,388	10,389
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,596	56,399
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,759	100,503
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,539	17,526
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	293,101	292,940
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,120	30,098
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2338,344	2323,775
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,603	71,557
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,832	54,818
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,115	104,947
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,824	91,631
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,756	10,726
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,354	11,308
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,074	14,023
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,444	12,405
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,793	13,765
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,181	12,172
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,785	148,519
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,425	141,269
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,026	8,983
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,557	102,386
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	86,150	85,863
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,011	87,640
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,220	96,180
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,553	98,218
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,520	95,199
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,189	10,160
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,812	103,803
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	148,894	150,431
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,773	107,400
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,893	104,391
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,666	204,623
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,649	185,682
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,469	158,118
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,929	21,893
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	134,724	135,753
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	118,157	117,101
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8892,489	8946,801
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,761	78,537
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	977,808	997,665
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5551,445	5582,343
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4935,919	4998,868
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,089	101,145
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,705	112,412
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10776,481	10942,728

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « SOCIETE PLASTICUM TUNISIE» et de la Société « SAFETY DISTRIBUTION SA», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 41.484.556 DT et un résultat de la période de 1.203.372 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2017 19,68% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,32% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 33.316.613 DT au 30 Septembre 2017, et représente une quote-part de 80,31% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,31% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINANCIAL AUDITING & CONSULTING

Dorsaf LITAIEM

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>33 316 612,500</u>	<u>38 458 901,600</u>	<u>40 026 420,997</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	12 273,300	12 390,368	2 514 414,952
b-	Obligations et valeurs assimilées	33 304 339,200	38 446 511,232	37 512 006,045
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>8 162 643,883</u>	<u>9 684 253,606</u>	<u>10 958 782,256</u>
a-	Placements monétaires	3.2 0,000	499 002,494	0,000
b-	Disponibilités	3.3 8 162 643,883	9 185 251,112	10 958 782,256
AC4	<u>Autres actifs</u>	<u>3.4 5 299,485</u>	<u>8 063,095</u>	<u>3 726,330</u>
TOTAL ACTIF		41 484 555,868	48 151 218,301	50 988 929,583
<u>PASSIF</u>				
PA1	<u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u>	<u>3.5 0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>3.6 97 688,118</u>	<u>100 339,285</u>	<u>106 352,178</u>
a-	Opérateurs créditeurs	97 688,118	100 339,285	106 352,178
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>3.7 135 324,290</u>	<u>30 916,755</u>	<u>21 992,978</u>
a-	Autres créditeurs divers	135 324,290	30 916,755	21 992,978
TOTAL PASSIF		233 012,408	131 256,040	128 345,156
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	<u>Capital</u>	3.8 38 415 983,241	44 909 298,372	48 925 997,820
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	<u>3.9 2 835 560,219</u>	<u>3 110 663,889</u>	<u>1 934 586,607</u>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 529 474,660	1 715 186,485	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	1 306 085,559	1 395 477,404	1 934 586,607
ACTIF NET		41 251 543,460	48 019 962,261	50 860 584,427
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		41 484 555,868	48 151 218,301	50 988 929,583

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.10</u>	<u>415 311,093</u>	<u>1 590 253,353</u>	<u>444 309,042</u>	<u>1 451 056,716</u>	<u>1 907 960,940</u>
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.11</u>	<u>89 221,595</u>	<u>288 403,429</u>	<u>107 504,460</u>	<u>324 996,053</u>	<u>416 109,218</u>
	Total des revenus des placements		<u>504 532,688</u>	<u>1 878 656,782</u>	<u>551 813,502</u>	<u>1 776 052,769</u>	<u>2 324 070,158</u>
CH 3	<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>3.12</u>	<u>-3 245,771</u>	<u>-6 151,722</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.13</u>	<u>-89 653,367</u>	<u>-301 713,524</u>	<u>-102 236,182</u>	<u>-305 947,639</u>	<u>-406 243,016</u>
	Revenu net des placements		<u>411 633,550</u>	<u>1 570 791,536</u>	<u>449 577,320</u>	<u>1 470 105,130</u>	<u>1 917 827,142</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>3.14</u>	<u>-52 419,845</u>	<u>-155 454,560</u>	<u>-16 090,031</u>	<u>-50 792,082</u>	<u>-66 815,356</u>
	Résultat d'exploitation		<u>359 213,705</u>	<u>1 415 336,976</u>	<u>433 487,289</u>	<u>1 419 313,048</u>	<u>1 851 011,786</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-25 526,009</u>	<u>-109 251,417</u>	<u>26 653,637</u>	<u>-23 835,644</u>	<u>83 574,821</u>
	Sommes capitalisables de la période		<u>333 687,696</u>	<u>1 306 085,559</u>	<u>460 140,926</u>	<u>1 395 477,404</u>	<u>1 934 586,607</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>25 526,009</u>	<u>109 251,417</u>	<u>-26 653,637</u>	<u>23 835,644</u>	<u>-83 574,821</u>
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>-1 226,931</u>	<u>8 288,600</u>	<u>-15 686,193</u>	<u>-58 260,682</u>	<u>-54 636,168</u>
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-5,793</u>	<u>-220 232,387</u>	<u>2 966,562</u>	<u>-84 598,586</u>	<u>-80 151,987</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-12,409</u>	<u>-21,415</u>	<u>0,000</u>	<u>-48,533</u>	<u>-48,533</u>
	Résultat net de la période		<u>357 968,572</u>	<u>1 203 371,774</u>	<u>420 767,658</u>	<u>1 276 405,247</u>	<u>1 716 175,098</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>357 968,572</u>	<u>1 203 371,774</u>	<u>420 767,658</u>	<u>1 276 405,247</u>	<u>1 716 175,098</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>359 213,705</u>	<u>1 415 336,976</u>	<u>433 487,289</u>	<u>1 419 313,048</u>	<u>1 851 011,786</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	<u>-1 226,931</u>	<u>8 288,600</u>	<u>-15 686,193</u>	<u>-58 260,682</u>	<u>-54 636,168</u>
c- <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	<u>-5,793</u>	<u>-220 232,387</u>	<u>2 966,562</u>	<u>-84 598,586</u>	<u>-80 151,987</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-12,409</u>	<u>-21,415</u>	<u>0,000</u>	<u>-48,533</u>	<u>-48,533</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>63 901,827</u>	<u>-10 812 412,741</u>	<u>1 125 349,145</u>	<u>-2 642 366,659</u>	<u>-241 514,344</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>6 461 701,645</u>	<u>20 142 780,090</u>	<u>5 589 976,214</u>	<u>21 574 185,109</u>	<u>39 437 865,189</u>
<u>Capital</u>	<u>5 878 284,210</u>	<u>18 493 190,624</u>	<u>5 267 188,126</u>	<u>20 515 345,273</u>	<u>37 180 698,335</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>201 675,911</u>	<u>682 599,159</u>	<u>-16 530,730</u>	<u>-27 686,563</u>	<u>-79 821,326</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>381 741,524</u>	<u>966 990,307</u>	<u>339 318,818</u>	<u>1 086 526,399</u>	<u>2 336 988,180</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-6 397 799,818</u>	<u>-30 955 192,831</u>	<u>-4 464 627,069</u>	<u>-24 216 551,768</u>	<u>-39 679 379,533</u>
<u>Capital</u>	<u>-5 816 192,955</u>	<u>-28 391 837,584</u>	<u>-4 205 588,664</u>	<u>-23 035 435,239</u>	<u>-37 485 143,255</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-176 880,481</u>	<u>-1 082 001,576</u>	<u>13 212,769</u>	<u>25 182,757</u>	<u>70 766,990</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-404 726,382</u>	<u>-1 481 353,671</u>	<u>-272 251,174</u>	<u>-1 206 299,286</u>	<u>-2 265 003,268</u>
Variation de l'actif net	<u>421 870,399</u>	<u>-9 609 040,967</u>	<u>1 546 116,803</u>	<u>-1 365 961,412</u>	<u>1 474 660,754</u>
AN4 <u>Actif net</u>					
a- <u>En début de période</u>	<u>40 829 673,061</u>	<u>50 860 584,427</u>	<u>46 473 845,458</u>	<u>49 385 923,673</u>	<u>49 385 923,673</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>41 251 543,460</u>	<u>41 251 543,460</u>	<u>48 019 962,261</u>	<u>48 019 962,261</u>	<u>50 860 584,427</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
a- <u>En début de période</u>	<u>999 270</u>	<u>1 266 050</u>	<u>1 178 275</u>	<u>1 274 204</u>	<u>1 274 204</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 000 933</u>	<u>1 000 933</u>	<u>1 206 708</u>	<u>1 206 708</u>	<u>1 266 050</u>
Valeur liquidative	<u>41,213</u>	<u>41,213</u>	<u>39,794</u>	<u>39,794</u>	<u>40,172</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,43%</u>	<u>3,46%</u>	<u>3,55%</u>	<u>3,57%</u>	<u>3,65%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 30-09-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à la date d'arrêt de la situation pour les titres OPCVM.

2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	12 273,300
Obligations et Valeurs assimilés	2	33 304 339,200
Total		33 316 612,500

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	193	312,350	1 563,300	0,00%
SOTIPAPIER	3 000	15 000,000	10 710,000	0,03%
Total	3 193	15 312,350	12 273,300	0,03%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	20 120 223,074
Obligations (b)	13 184 116,126
Total	33 304 339,200

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 605 181,678	8,74%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 211 561,644	12,63%
BTA110319	1 700	1 773 000,000	1 780 974,027	4,32%
BTA110319A	1 600	1 645 181,818	1 639 346,850	3,97%
BTA110319B	1 000	1 015 550,000	1 040 141,781	2,52%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 491 573,698	3,62%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 918 509,150	7,07%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 478 823,141	3,58%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	954 111,105	2,31%
Total	19 725	19 696 254,318	20 120 223,074	48,77%

(b) Obligations:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB 2016-1	10 000	1 000 000,000	1 050 928,000	2,55%	
ABSUB2016-11	5 000	500 000,000	525 464,000	1,27%	
AIL 2013	2 000	40 000,000	40 755,200	0,10%	
AB 2009 CA	18 000	839 988,749	840 089,549	2,04%	
AB 2009 CB	13 000	606 661,790	606 734,590	1,47%	
AB 2010	2 000	106 666,001	107 037,201	0,26%	
AB 2012B	9 000	450 000,000	450 770,400	1,09%	
AB 2012B	2 141	107 050,000	107 233,270	0,26%	
ATB 2009 TB1	5 000	350 000,000	355 860,000	0,86%	
ATB 2009TB1	10 000	700 000,000	711 720,000	1,73%	
ATL 2015-1	2 000	200 000,000	202 753,600	0,49%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	304 891,200	0,74%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	521 796,000	1,26%	
ATILESG15-2A	4 000	320 000,000	335 120,000	0,81%	
ATTILES2015A	7 000	420 000,000	431 334,400	1,05%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	303 516,000	0,74%	

CIL 2014/2	5 000	300 000,000	312 192,000	0,76%
CIL 2015/2	4 000	320 000,000	338 028,800	0,82%
CIL 2016/1	5 000	400 000,000	409 072,000	0,99%
CIL 2017-1	5 000	500 000,000	507 996,000	1,23%
HL 2013/1	2 250	45 000,000	45 932,400	0,11%
HL 2015-01A	2 000	120 000,000	123 118,400	0,30%
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 053 816,000	2,55%
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 032 176,000	2,50%
HL 2016-02	4 000	400 000,000	421 129,600	1,02%
HL 2017-1	4 000	400 000,000	416 035,200	1,01%
SERVICOM16	500	50 000,000	50 422,400	0,12%
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	356 941,200	0,87%
UIB 2012-1A	14 462	619 796,487	642 391,916	1,56%
UNIFAC2015A	2 800	224 000,000	231 974,400	0,56%
UNIFAC2015B1	4 200	336 000,000	346 886,400	0,84%
TOTAL	176 853	12 805 163	13 184 116,126	31,96%

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 30/09/2017.

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2017 à 8.162.643,883 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	4 400 000,000	4 450 266,784	10,79%
Avoirs en banque		3 712 377,099	9,00%
TOTAL	4 400 000,000	8 162 643,883	19,79%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT020118	AMEN BANK	02/01/2018	509 131,617	6,83%
PLACT021117	AMEN BANK	02/11/2017	504 220,493	6,64%
PLACT060218	AMEN BANK	06/02/2018	504 715,398	6,94%
PLACT0801188	AMEN BANK	08/01/2018	1 017 365,041	6,83%
PLACT120218	AMEN BANK	12/02/2018	504 544,658	7,15%
PLACT201217	AMEN BANK	20/12/2017	704 173,150	0,68%
PLACT301017	AMEN BANK	30/10/2017	706 116,427	6,43%
TOTAL			4 450 266,784	

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/09/2017 5.299,485 DT contre 8.063,095 DT au 30/09/2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	5 299,485	8 063,095	3 726,330
Total	5 299,485	8 063,095	3 726,330

3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2017.

3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Gestionnaire	6 977,622	7 904,072	7 992,520
Dépositaire	90 710,496	92 435,213	98 359,658
Total	97 688,118	100 339,285	106 352,178

3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Etat	920,828	920,828	920,828
Retenue à la source	350,109	15 554,914	3 432,912
Intérêt Emetteur reçu d'avance	2 835,616	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	23 894,685	7 653,360	10 807,360
Contribution conjoncturelle	103 834,241	0,000	0,000
CMF	3 488,811	3 952,037	3 996,262
Total	135 324,290	30 916,755	21 992,978

3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à -9.609.040,967 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital	-10.510.014,579
Variation de la part du revenu	900.973,612

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2016 (1)		48 925 997,820
Variation de la part du capital (2)		-10 510 014,579
Souscriptions	18 493 190,624	
Rachats	-28 391 837,584	
Frais de négociation de titres	-21,415	
VDE/act.cote	-3 039,050	
VDE/titres.Etat	-79 013,818	
VDE / titres OPCVM	0,000	
+/-V réalisée emp.société	-10,132	
+/- V réal/act.cote	0,000	
+/- V réal/titres Etat	-10 043,182	
+/- V réal/ titres OPCVM	-210 179,073	
+/- V report/act.cote	1 498,248	
+/- V report/titres Etat	89 544,000	
+/- V report/titres OPCVM	-700,780	
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	682 599,159	
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	-1 082 001,576	
Capital au 30-09-2017 (1)+(2)		38 415 983,241

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-405 111,947	-95 937,243	-11 589,909
Résultat d'exploitation	1 415 336,976	1 419 313,048	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	-109 251,417	-23 835,644	83 574,821
Total	900 973,612	1 299 540,161	1 922 996,698

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	491
Nombre d'actionnaires entrants	25
Nombre d'actionnaires sortants	-53
Nombre d'actionnaires au 30-09-2017	463

3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Sommes capitalisables exercices antérieurs	1 529 474,660	1 715 186,485	0,000
Résultat d'exploitation	1 415 336,976	1 419 313,048	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	-109 251,417	-23 835,644	83 574,821
Total	2 835 560,219	3 110 663,889	1 934 586,607

3.10 -Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	600,000	262 692,806	600,000	144 887,326	144 887,326
Revenus des obligations	191 133,507	626 638,283	180 645,604	524 297,314	732 742,968
Revenus des BTA	223 577,586	700 922,264	263 063,438	781 872,076	1 030 330,646
Total	415 311,093	1 590 253,353	444 309,042	1 451 056,716	1 907 960,940

3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016**	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placements en compte courant à terme	64 327,014	251 678,596	79 233,473	262 053,898	351 208,491
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	0,000	0,000	616,037	616,037
Revenus des Certificats de dépôt	11 952,778	14 094,809	14 675,711	29 130,958	31 089,530
Revenus des Pensions livrées	7 641,803	13 667,719	10 645,276	14 110,160	14 110,160*
Revenus du Compte rémunéré	5 300,000	8 962,305	2 950,000	19 085,000	19 085,000
Total	89 221,595	288 403,429	107 504,460	324 996,053	416 109,218

*il s'agit d'intérêts sur opérations de prises en pension effectuées au cours du 1^{er} tr 2016 ayant généré des intérêts totalisant 3 464,884 dt ainsi que d'autres opérations de prises en pension effectuées au cours du 3^{ème} tr 2016 ayant généré des intérêts totalisant 10 645,276 dt. Jusqu'au 30/09/2016, ces revenus étaient présentés parmi les revenus des placements en compte courant à terme.

** Retraités pour les besoins de comparaison.

3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts courus sur pension livrée	3 245,771	6 151,722	0,000	0,000	0,000
Total	3 245,771	6 151,722	0,000	0,000	0,000

3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire, calculée sur la base de 0,2% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, ainsi que la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de SICAV AMEN et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	20 947,048	70 493,816	23 886,958	72 688,835	96 122,333
Rémunération du dépositaire	68706,319	231 219,708	78 349,224	233 258,804	310 120,683
Total	89 653,367	301 713,524	102 236,182	305 947,639	406 243,016

3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	10 473,529	35 244,565	11 943,483	36 344,415	48 061,167
Sces bancaires et assimilés	473,576	640,569	579,892	1 240,293	1 276,737
TCL	1 604,981	5 399,185	730,656	3 253,372	4 369,450
Jetons de présence	3 496,000	10 336,000	2 836,000	9 954,000	13 108,000
Contribution exceptionnelle	36 371,759	103 834,241	0,000	0,000	0,000
Total	52 419,845	155 454,560	16 090,031	50 792,080	66 815,356

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats Financiers Trimestriels au 30 septembre 2017

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs d'« Arabia SICAV», tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, ci-joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas, sur la base de cet examen limité, d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci-joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 5 440 899 dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date à 68 600 dinars et tels que certifiés par votre dépositaire.

De même, devons nous attirer l'attention sur la Note N°5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale n°230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par «Arabia Sicav» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 4 833 dinars a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Et à ce titre, la contribution conjoncturelle exceptionnelle constatée au 30 septembre 2017 a été pour un montant de 3 597 dinars

Compte tenu de l'information ci-dessus nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« Arabia Sicav » au 30 septembre 2017.

Aussi, devons nous remarquer qu'au 30 septembre 2017 les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 22,6% des actifs.

Tunis, le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 30/09/2017
Exprimé en dinars

ACTIF	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 256 518	4 076 300	4 341 107
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 225 349	4 034 739	4 298 935
b- Obligations et valeurs assimilées	31 169	41 562	42 173
c- Autres valeurs	-	-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 242 647	1 240 955	1 258 971
a- Placements monétaires	494 151	495 350	499 018
b- Disponibilités	748 495	745 604	759 953
AC3- Créances d'exploitation	-	13 405	20 250
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	5 499 165	5 330 660	5 620 329
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	9 242	9 583	7 300
PA2- Autres créditeurs divers	49 024	61 894	137 180
TOTAL PASSIF	58 266	71 478	144 480
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	5 372 231	5 182 761	5 411 688
CP2- Sommes distribuables	68 668	76 421	64 161
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	68	30	29
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	68 600	76 392	64 131
ACTIF NET	5 440 899	5 259 182	5 475 849
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 499 165	5 330 660	5 620 329

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/09/2017
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/07/2017</u> <u>Au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2016</u> <u>Au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u> <u>Au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u> <u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	56 295	111 326	52 903	114 975	117 986
a- Dividendes	55 835	109 898	52 292	113 089	115 489
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	460	1 429	611	1 886	2 498
c- Revenus des autres valeurs	-	-	-	-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	11 278	30 569	10 154	29 657	39 645
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	67 573	141 895	63 058	144 633	157 631
CH 1- Charges de gestion des placements	17 874	52 083	17 404	52 844	70 286
REVENU NET DES PLACEMENTS	49 699	89 812	45 653	91 789	87 345
PR 3- Autres produits	4 217	9 477	4 713	10 590	11 512
CH 2- Autres charges	11 024	30 550	8 402	25 999	34 423
RESULTAT D EXPLOITATION	42 893	68 740	41 965	76 380	64 434
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-140	-140	-282	12	-303
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	42 752	68 600	41 683	76 392	64 131
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	140	140	282	-12	303
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-126 503	-119 369	34 787	558 991	830 683
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	70 049	98 661	-146 463	-808 065	-823 709
Frais de négociation de titres	-880	-7 143	-3 104	-12 224	-14 144
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-14 442	40 889	-72 815	-184 918	57 264

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/09/2017**

	<u>Du</u> <u>01/07/2017</u> <u>Au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2016</u> <u>Au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u> <u>Au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u> <u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d'Exploitation	42 893	68 740	41 965	76 380	64 434
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-126 503	-119 369	34 787	558 991	830 683
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	70 049	98 661	-146 463	-808 065	-823 709
d- Frais de négociation de titres	-880	-7 143	-3 104	-12 224	-14 144
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-64 092	-	-82 678	-82 678
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	-	-	-	40 965	40 965
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-1 061	-
_ Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	257	-
_ Droits d'entrée	-	-	-	402	402
b- Rachats					
_ Capital	-11 583	-11 583	-44 542	-67 160	-93 124
_ Régularisation des sommes non distribuables	-24	-24	1 232	1 216	1 979
_ Régularisation des sommes distribuables	-141	-141	-282	-588	-903
_ Droit de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 189	-34 951	-116 408	-293 565	-76 898
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	5 467 087	5 475 849	5 375 590	5 552 748	5 552 748
b- en fin de période	5 440 899	5 440 899	5 259 182	5 259 182	5 475 849
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS					
a- en début de période	93 977	93 977	95 199	94 881	94 881
b- en fin de période	93 776	93 776	94 427	94 427	93 977
VALEUR LIQUIDATIVE	58,020	58,020	55,696	55,696	58,268
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,27%	0,75%	-1,37%	-3,34%	1,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETE AU 30/09/2017

1-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2-PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2017 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 30/09/2017

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

*à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.

*au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

*à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 30 septembre 2017 au coût amorti.

2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 4 256 518 DT contre 4 076 300 DT au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 30/09/2017	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	757 330	4 800 183,962	4 225 348,658	76,84%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>	<u>755 520</u>	<u>4 519 279,012</u>	<u>3 953 720,378</u>	<u>71,90%</u>	
ARTES	20 000	164 378,416	133 900,000	2,43%	0,05%
ATL	5 000	15 890,000	15 350,000	0,28%	0,02%
ATTIJARI BANK	5 250	137 427,389	186 117,750	3,38%	0,01%
BH	5 000	137 618,000	122 635,000	2,23%	0,01%
BIAT	2 500	216 430,837	287 330,000	5,22%	0,01%
CARTHAGE CEMENT	10 000	25 200,000	22 420,000	0,41%	0,01%
CEREALIS	1 974	8 368,970	7 759,794	0,14%	0,04%
CIMENT DE BIZERTE	175 880	1 017 101,979	474 876,000	8,64%	0,40%
MONOPRIX	30 000	443 626,323	289 620,000	5,27%	0,15%
SANIMED	107 570	490 619,200	447 491,200	8,14%	0,87%
MEUBLE INTERIEUR	52 885	250 001,930	216 828,500	3,94%	1,14%
SOMOCER	87 800	152 416,074	100 179,800	1,82%	0,22%
SOTEMAIL	67 095	161 625,243	91 249,200	1,66%	0,26%
OTH	36 500	244 680,385	437 671,500	7,96%	0,07%
SAH	29 648	295 048,840	441 636,608	8,03%	0,06%
SFBT	10 491	183 113,970	207 480,507	3,77%	0,01%
SOTUVER	23 434	140 148,464	97 297,968	1,77%	0,10%
SOTUVER NS 17	10 477	41 870,624	43 500,504	0,79%	0,04%
TELNET	2 000	11 060,000	11 010,000	0,20%	0,02%
TPR	50 000	171 983,118	143 150,000	2,60%	0,10%
UNIMED	22 016	210 669,250	176 216,047	3,20%	0,07%
<u>Titre OPCVM</u>	<u>1 810</u>	<u>280 904,950</u>	<u>271 628,280</u>	<u>4,94%</u>	
FCP IRADETT 100	1 550	20 904,950	21 917,000	0,40%	7,43%
FCP MOUASSASSET	260	260 000,000	249 711,280	4,54%	5,20%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	500	30 000,000	31 169,359	0,57%	
ATL 2014/3	500	30 000,000	31 169,359	0,57%	0,13%
TOTAL		4 830 183,962	4 256 518,017	77,40%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2017 à 1 242 647 DT contre 1 240 955 DT au 30-09-2016, et se détaille ainsi:

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Certificats de dépôts ATB 5,3% 90j		495 350	
Certificats de dépôts ATB 4,93% 30j			499 018
Certificats de dépôts ATB 6,29% 90j	494 151		
Disponibilités	748 495	745 604	759 953
TOTAL	1 242 647	1 240 955	1 258 971

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Vente Actions	-	10 997	20 250
dividendes à recevoir	-	2 407	-
Créance CDS Billets de trésorerie	229 167	257 500	255 000
Provision /créance CDS	-229 167	-257 500	-255 000
TOTAL	-	13 405	20 250

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
rémunération à payer au gestionnaire	4 829	5 166	1 400
rémunération à payer au dépositaire	4 413	4 418	5 900
TOTAL	9 242	9 583	7 300

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 49 024 DT au 30-09-2017 contre 61 894 DT au 30-09-2016 et se détaille ainsi :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Achat Actions	-	19 926	92 789
Frais transactions	7 152	2 904	258
redevance CMF	409	438	458
Honoraires Commissaires aux comptes	10 647	10 880	14 468
Frais publications	495	599	500
Jetons de présence	9 346	9 635	12 500
Retenue à la source	1 524	1 662	472
TCL	162	159	42
Contribution Conjoncturelle	3 597	-	-
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	49 024	61 894	137 180

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 3 ième trimestre de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2017	
Montant	5 441 171
Nombre de titres	93 977
Nombre d'actionnaires	25

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	-11 583
Nombre de titres rachetés	201
Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	70 049
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-126 503
Régularisation des sommes non distribuables	-24
Frais de négociation de titre	-880

Capital au 30/09/2017	
Montant	5 372 231
Nombre de titres	93 776
Nombre d'actionnaires	23

CP2- Sommes distribuables	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice en cours	68 600	76 392	64 131
Sommes distribuables des exercices antérieurs	68	30	29
Sommes distribuables	68 668	76 421	64 161

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2017 au 30-09-2017, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 111 326 DT contre 114 975DT du 01-01-2016 au 30-09-2016

	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des Actions	55 835	109 898	52 292	113 089	115 489
Revenus des obligations	460	1 429	611	1 886	2 498
TOTAL	56 295	111 326	52 903	114 975	117 986

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 30 569 DT du 01-01-2017 au 30-09-2017 et se détaillent comme suit:

	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenu des Certificats de dépôts	5 993	16 413	5 391	12 754	18 058
Intérêts sur comptes de dépôts	5 285	14 156	4 763	16 903	21 587
TOTAL	11 278	30 569	10 154	29 657	39 645

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-09-2017 à 229 167 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV. Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 3 ième trimestre de l'exercice 2017, ARABIA SICAV a perçu 4 217 DT d'intérêts

CH1- Charges de gestion des Place-ments	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
	Rémunération du gestionnaire				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.					
La rémunération de l'AFC	16 387	47 671	15 921	48 426	64 386
Rémunération du dépositaire					
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014					
La rémunération de l'ATB	1 487	4 413	1 483	4 418	5 900
TOTAL	17 874	52 083	17 404	52 844	70 286

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016
Redevance CMF	1 389	4 039	1 349	4 104	5 456
Commissaire aux comptes	4 594	11 653	3 588	10 686	14 274
Publicité et publication	302	895	302	899	1 400
Services bancaires	9	21	5	14	31
Timbre fiscal	3	8	2	8	12
Jetons de présence	3 151	9 346	2 865	9 635	12 500
TCL	350	991	292	653	745
Autres Impôts	-	-	-	-	5
Contribution conjoncturelle	1 227	3 597	-	-	-
TOTAL	11 024	30 550	8 402	25 999	34 423

4-

AUTRES INFORMATIONS	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Données par actions			
Revenus des placements	1,513	1,532	1,677
Charges de gestion des placements	0,555	0,560	0,748
Revenu net des placements	0,958	0,972	0,929
Autres charges	0,326	0,275	0,366
Autres produits	0,101	0,112	0,122
Résultat d'exploitation	0,733	0,809	0,686
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	0,000	-0,003
Sommes distribuables de la période	0,732	0,809	0,682
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,001	0,000	0,003
Frais de négociation de titres	-0,076	-0,129	-0,151
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-1,273	5,920	8,839
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	1,052	-8,558	-8,765
Résultat net de la période	0,436	-1,958	0,609

Nombre d'Actions	93 776	94 427	93 977
Valeur liquidative	58,020	55,696	58,268

5- FAITS MARQUANTS

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017 a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'en suit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, ARABIA SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE s'élevant à 4 833 DT , a été rattachée par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au trésor public à la fin de cet exercice.

A ce titre, au 30-09- 2017, la contribution conjoncturelle exceptionnelle constatée a été de 3 597 D.

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 septembre 2017, qui font apparaître un actif net de **5.138.110** dinars pour un capital de **5.018.735** dinars et une valeur liquidative égale à **102,931** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 septembre 2017 à **5.179.082** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **4.970.713** dinars, soit 95,98 % de valeurs mobilières et de **208.349** dinars soit 4,02 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 14,87% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 6 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la **Millenium obligataire SICAV** au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **32 224** dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 20 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2017
(Unité : en dinars)

ACTIF	Note	AU 30/09/2017	AU 30/09/2016	AU 31/12/2016
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	4 970 713	10 939 688	10 342 666
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		70 044	329 372	330 854
b - Obligations et valeurs assimilées		4 900 669	10 610 316	10 011 812
c - Autres valeurs		0	0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	208 349	1 432 542	1 022 720
a - Placements monétaires		0	992 525	996 507
b - Disponibilités		208 349	440 017	26 213
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0	0
a - Dividendes et intérêts à recevoir		0	0	0
b - titres de créance échus		0	0	0
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	20	20
a - Débiteurs divers		20	20	20
b - Immobilisations nettes		0	0	0
TOTAL ACTIF		5 179 082	12 372 250	11 365 406
PASSIF				
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées*	4.1.4	0	1 098 198	897 840
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	9 803	19 055	21 841
PA 3 - Autres créditeurs divers*	4.1.6	31 169	4 376	4 571
TOTAL PASSIF		40 972	1 121 629	924 252
ACTIF NET				
CP 1 – Capital	4.1.7	5 018 735	10 932 470	10 058 303
CP 2 - Sommes distribuables		119 375	318 151	382 851
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	33	31
b - Sommes distribuables de la période		119 342	318 118	382 820
ACTIF NET		5 138 110	11 250 621	10 441 154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 179 082	12 372 250	11 365 406

*La colonne comparative du 30 septembre 2016 a été retraitée pour le besoin de comparabilité. La dette sur pensions livrées présentée initialement au niveau de la rubrique « autre créditeurs divers » a été reclassée dans une rubrique spécifique.

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2017
(Unité : en dinars)

		Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	62 415	261 055	127 326	382 711	513 905
a - Dividende		0	3 403	0	0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		62 415	257 652	127 326	382 711	513 905
c - Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	0	9 520	10 967	27 062	41 227
a - Revenus des bons de trésor		0	0	0	0	0
b - Revenus des certificats de dépôt		0	5 406	6 044	21 618	28 317
c - Intérêts sur comptes courants		0	474	0	521	521
d - Revenus des comptes de dépôt		0	0	0	0	1 913
e - Revenu des autres placements monétaires		0	3 640	4 923	4 923	10 476
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		62 415	270 575	138 293	409 773	555 132
CH 1 - Intérêts des mises en pension*	4.2.3	(2 090)	(23 758)	(10 798)	(12 400)	(25 011)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(9 803)	(26 933)	(19 056)	(60 895)	(82 737)
REVENU NET DES PLACEMENTS		50 522	219 884	108 439	336 478	447 384
CH 3 Autres charges*	4.2.5	(23 212)	(45 867)	(4 165)	(13 135)	(17 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 310	174 017	104 274	323 343	429 658
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(18 801)	(54 675)	17 678	(5 225)	(46 839)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 509	119 342	121 952	318 118	382 820
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 801	54 675	(17 678)	5 225	46 839
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		1 509	(23 488)	(5 402)	(15 056)	(17 481)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		15 091	2 330	(7 873)	24 244	17 964
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(13 582)	(24 768)	2 471	(39 099)	(34 999)
Frais de négociation de titres		0	(1 050)	0	(201)	(445)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		28 819	150 529	98 872	308 287	412 178

*Les colonnes comparatives pour les périodes allant du 01.01.2016 au 30.09.2016 et du 01.07.2016 au 30.09.2016 ont été retraitées pour le besoin de comparabilité. Les intérêts courus sur pensions livrées ont été reclassés de la rubrique « autres charges » à la rubrique « intérêt des mises en pensions ».

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2017
(Unité : en dinars)

	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	28 819	150 529	98 872	308 287	412 178
a - Résultat d'exploitation	27 310	174 017	104 274	323 343	429 658
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 091	2 330	(7 873)	24 244	17 964
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(13 582)	(24 768)	2 471	(39 099)	(34 999)
d - Frais de négociation de titres	0	(1 050)	0	(201)	(445)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	(239 540)	0	(443 009)	(443 009)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(954 748)	(5 214 033)	708 240	(1 831 167)	(2 744 525)
a - Souscriptions	125 134	1 540 682	4 790 627	18 587 044	27 885 144
- Capital	122 100	1 476 900	4 633 300	17 717 200	26 643 700
- Régularisation des sommes non distribuables	606	10 342	40 079	163 586	238 227
- Régularisation des sommes distribuables	2 428	53 440	117 249	706 258	1 003 216
b - Rachats	(1 079 882)	(6 754 715)	(4 082 387)	(20 418 211)	(30 629 668)
- Capital	(1 053 400)	(6 461 200)	(3 948 600)	(19 441 900)	(29 233 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 246)	(42 122)	(34 219)	(180 588)	(262 370)
- Régularisation des sommes distribuables	(21 236)	(251 393)	(99 568)	(795 723)	(1 134 298)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(925 929)	(5 303 044)	807 112	(1 965 889)	(2 775 356)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a - en début de période	6 064 039	10 441 154	10 443 509	13 216 510	13 216 510
b - en fin de période	5 138 110	5 138 110	11 250 621	11 250 621	10 441 154
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a - en début de période	59 231	99 761	101 560	125 654	125 654
b - en fin de période	49 918	49 918	108 407	108 407	99 761
VALEUR LIQUIDATIVE	102,931	102,931	103,781	103,781	104,662
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,54%	2,01%	0,92%	2,66%	3,49%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 4.970.713 dinars au 30 septembre 2017, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE SOCIETES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	85 720	89 507	1,73%
BTK 2012-1 B	500	21 430	22 377	0,43%
BTK 2012-1 B	8 000	342 880	358 030	6,91%
EO ATL 2013-1	10 000	600 000	614 487	11,87%
EO ATL 2014-1	2 800	112 000	115 548	2,23%
EO BTE 2009	100	2 000	2 004	0,04%
EO BTE 2009	4 900	97 020	97 222	1,88%
EO BTE 2009	100	2 000	2 004	0,04%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	102 072	1,97%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	102 072	1,97%
EO HL 2013/2	2 000	80 000	82 540	1,59%
EO UBCI 2013	2 500	150 000	152 750	2,95%
EO UBCI 2013	5 000	300 000	305 499	5,90%
ES ATL 2008	1 977	39 540	39 783	0,77%
TOTAL FCC		2 032 590	2 085 895	40,28%
FCC-BIAT CREDIMMO-1-P2 15/08/2017	300	11 087	11 160	0,22%
FCC-BIAT CREDIMMO-2-P3 15/08/2017	300	82 297	82 880	1,60%
TOTAL BTA *		93 384	94 040	1,82%
B0319	250	260 750	257 643	4,98%
B0319	100	104 330	103 065	1,99%
B0319	100	104 030	103 021	1,99%
B0319	290	295 887	298 012	5,75%
B0319	300	306 240	308 312	5,95%
B0319	300	306 390	308 337	5,95%
B0319	300	306 540	308 361	5,95%
B0319	300	306 690	308 385	5,96%
B0319	210	214 788	215 886	4,17%
B0319	80	78 464	81 507	1,57%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	370 664	7,16%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 693	0,71%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 848	0,40%
TOTAL		2 722 097	2 720 734	52,53%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		4 848 071	4 900 669	94,63%
TITRES OPCVM		72 013	70 044	1,35%
UGFS BOND FUND	6 778	72 013	70 044	1,35%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		4 920 084	4 970 713	95,98%

*Il est à noter qu'une ligne BTA a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 896 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 208.349 dinars au 30 septembre 2017, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% actif
DISPONIBILITES		208 349	208 349	4,02%
TOTAL GÉNÉRAL		208 349	208 349	4,02%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 30.09.2017 un solde de 20 dinars contre le même montant au 30.09.2016 et se détaille comme suit :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20	20
Total des autres actifs	20	20	20

4.1.4. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 30.09.2017 un solde nul contre 1.098.198 dinars au 30.09.2016 et se détaille comme suit :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dettes sur pension livrée	0	1 096 094	895 881
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	0	2 104	1 959
Total	0	1 098 198	897 840

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30.09.2017 un solde de 9.803 dinars contre 19.055 dinars au 30.09.2016 et se détaille comme suit :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dépositaire	1 785	3 140	3 524
Gestionnaire	8 018	15 915	18 317
Total des opérateurs créditeurs	9 803	19 055	21 841

4.1.6. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30.09.2017 un solde de 31.169 dinars contre 4.376 dinars au 30.09.2016 et se détaille comme suit :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Impôts à payer	33	1 028	1 034
Contribution conjoncturelle *	24 080	0	0
Commissaire aux comptes	5 043	635	1 514
CMF (redevance & Publication)	1 395	2 172	1 977
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	606	529	34
Total	31 169	4 376	4 571

* Cette rubrique correspond au passif provenant de l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat

d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2016

Montant (en nominal)	9 976 100
Nombre de titres	99 761
Nombre d'actionnaires	745

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	1 476 900
Nombre de titres émis	14 769
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachat effectués

Montant (en nominal)	6 461 200
Nombre de titres rachetés	64 612
Nombre d'actionnaires sortant	264

Capital au 30 septembre 2017

Montant (en nominal)	4 991 800
Nombre de titres	49 918
Nombre d'actionnaires	487

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 30 Septembre 2017	4 991 800
Sommes non distribuables*	(55 268)
Somme non distribuable des exercices antérieurs	82 203
Capital au 30 Septembre 2017	5 018 735

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 330
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(24 768)
Frais de négociation de titres	(1 050)
Résultat non distribuable :	(23 488)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	10 342
Régularisation des S.N.D sur rachats	(42 122)
Régularisation des S.N. D	(31 780)
Sommes non distribuables	(55 268)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2017 au 30.09.2017 à 62.415 dinars contre 127.326 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	62 415	257 652	127 326	382 711	513 905
Revenus des titres OPCVM	0	3 403	0	0	0
Total	62 415	261 055	127 326	382 711	513 905

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2017 au 30.09.2017 à une valeur nulle contre 10.967 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des certificats de dépôt	0	5 406	6 044	21 619	28 317
Intérêts sur comptes courants	0	474	0	521	521
Revenus des comptes de dépôt	0	0	0	0	1 913
Revenus des autres placements monétaires	0	3 640	4 923	4 923	10 476
Total	0	9 520	10 967	27 062	41 227

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.07.2017 jusqu'au 30.09.2017 ainsi que de la période allant du 01.07.2016 jusqu'au 30.09.2016 se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêt couru et échu sur créances sur pension livrée	0	0	3 631	3 631	10 476
Intérêt couru et non échu sur créances sur pension livrée	0	0	1 292	1 292	0
Revenus des comptes de placements	0	3 640	0	0	0
Revenus des autres placements monétaires	0	3 640	4 923	4 923	10 476

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2017 au 30.09.2017 à 2.090 dinars contre 10.798 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	0	0	2 104	2 104	1 959
Intérêt couru et échü sur dette sur pension livrée	2 090*	23 758**	8 694	10 296	23 052
Total	2 090	23 758	10 798	12 400	25 011

* Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 896 titres pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

** Il s'agit de quatre lignes BTA qui ont fait l'objet de quatre opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 951 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.
- Une opération portant sur 857 titres (ligne BTA 07-2017) pour un montant de 895.036,712 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 08/03/2017 pour une durée de neuf jours avec un taux de 4,65%.
- Une opération portant sur 904 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.
- Une opération portant sur 896 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2017 au 30.09.2017 à 9.803 dinars contre 19.056 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	8 018	20 472	15 916	50 973	69 291
Rémunération du dépositaire	1 785	6 461	3 140	9 922	13 446
Total	9 803	26 933	19 056	60 895	82 737

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2017 au 30.09.2017 à 23.212 dinars contre 4.165 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	1 359	5 334	2 698	8 639	11 744
Rémunération commissaire aux comptes	13 238	14 974	880	2 620	3 500
Publicité et publications	328	975	328	1 061	1 388
Agios, frais bancaires et autres charges	18	53	18	53	71
Impôts et taxes	124	451	242	761	1 023
Contribution conjoncturelle exceptionnelle *	8 145	24 080	0	0	0
Total	23 212	45 867	4 165	13 135	17 726

*Cette rubrique renferme l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

6- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la Millenium obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **32 224** dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.